



« Le centre Keymex Immobilier Grand Chartres ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

HONORAIRES DE TRANSACTIONS	Honoraires sur ventes de murs ou fonds de commerce Sur le prix de vente		Minimum 9000 € HT 10% HT
	Honoraires sur cession de droit au bail Sur le prix de cession, à partager entre cédant et cessionnaire +sur le loyer, à partager entre cédant et cessionnaire		Minimum 9000 € HT 10% HT +10% HT de la 1 <sup>ère</sup> triennale de loyer
	Honoraires sur cession de droits sociaux ( Parts sociales, actions) Sur le montant de l'actif		Minimum 9000€ HT 10% HT
	Honoraires sur les locations commerciales Hors taxes (sans droit d'entrée) Bail 9 ans (à la charge du locataire) Engagement de moins de 24 mois (à la charge du locataire)		10% HT de la première triennale de loyer 10% HT de la totalité des loyers minimum 7500 €HT
	Honoraires sur les locations commerciales Hors taxes (avec droit d'entrée) Bail 9 ans: A partager entre Bailleur et Preneur		Minimum 9000 <sup>e</sup> HT 10% HT de la 1 <sup>ère</sup> triennale de loyer + 10% HT du droit d'entrée
HONORAIRES D'ACTES	Estimation Commerciale Hors Taxes	Moins de 50m <sup>2</sup> De 50 à 200m <sup>2</sup> Plus de 200m <sup>2</sup>	350€ HT 390€ HT Sur devis
	Bail Commercial Hors Taxes		3,58% de la 1 <sup>ère</sup> triennale, minimum 1000€BHT
	Compromis de vente de fonds de commerce ou Cession de droit au bail		800 <sup>e</sup> HT
	Vente de fonds de commerce – Cession de droit au bail	Prix de vente inférieur à 100 000€ Prix de vente supérieure à 100 000€	2500€ HT 2,5% HT Du prix de vente
	Statuts de société Hors Taxes rédigés dans le cadre d'une transaction,	Capital de plus de 15 250€ Capital de moins de 15 520€	1500 <sup>e</sup> + débours 1200+débours
HONORAIRES DE GESTION	Sur toutes sommes encaissées Avec Assurance Loyer sur les Locaux Commerciaux, ajouter		A partir de 7% HT 3% Hors Taxes



# BARÈME DES HONORAIRES Location

Date d'édition du barème : 17 mai 2021  
La délivrance d'une note est obligatoire

« Le centre Keymex Immobilier Grand Chartres ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

	Montant à la charge du propriétaire	Montant à la charge du locataire	
<b>BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION</b> Prix par mètre carré de surface habitable	Visite, constitution de dossier et rédaction du bail :		
	Pour un bien situé en zone non-tendue*	8€/m <sup>2</sup>	8€/m <sup>2</sup>
	Pour un bien situé en zone tendue*	10€/m <sup>2</sup>	10€/m <sup>2</sup>
	Pour un bien situé en zone très tendue*	12€/m <sup>2</sup>	12€/m <sup>2</sup>
	Rédaction d'état des lieux	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>
Permis de Louer (pour les communes concernées)**	99€	-	
<b>GARAGES ET PARKINGS</b>	Rédaction de bail	-	130€
<b>LOCAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS</b>	Rédaction de bail	-	1 000€
	Honoraires	-	10% du loyer triennal HT-HC

\*Depuis le 15 septembre 2014, les honoraires dus par le locataire sont plafonnés et varient selon la zone géographique et la taille du logement concerné (Loi ALUR – décret n°2014-890), nous consulter pour la liste des communes

\*\*Pour les locations visées par les articles 2 et 25-3 de la loi de 1989

\*\*\*Loi ALUR du 24.3.14 (art. 92 et 93) / Décret n° 2016-1790 du 19.12.16 : JO du 21.12.18 : Art. 188/ CH : L.634-1, L.634-3, L.634-4 et L.635-1)



Chaque centre est juridiquement et financièrement indépendant KEYMEX GRAND CHARTRES – SAS CYREM TRANSACTIONS  
6 Au Nicolas CONTE- Chartres Business Park-28000 CHARTRES Rcs n° 881 857 817 Chartres  
Carte Professionnelle n°2801 2020 000045 007 délivrée par la cci d Eure & Loir le 12/03/2020.

# BARÈME DES HONORAIRES Transaction TTC

Honoraires à la charge du vendeur  
Date d'édition du barème : 17 mai 2021  
La délivrance d'une note est obligatoire

« Le centre Keymex Immobilier Grand Chartres ne doit recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de sa commission ».

Toutefois, à titre exceptionnel, il peut être appliqué une commission à la charge « acquéreur ». Le Barème sera alors identique à celui charge vendeur

	Prix de vente	Forfait ou % du prix de vente
BIENS IMMOBILIERS À USAGE D'HABITATION	De 0 à 60 000 €	Forfait de 5 000 €
	De 60 001 à 80 000 €	Forfait de 6 500 €
	De 80 001 à 100 000 €	Forfait de 8 000 €
	De 100 001 € à 150 000 €	8 %
	De 150 001 € à 200 000 €	7 %
	De 200 001 € à 300 000 €	6 %
	De 300 001 € à 500 000 €	5 %
	De 500 001 € à 800 000 €	4,5 %
	À partir de 800 001 €	4 %
TERRAIN	Terrain Non Constructible	Forfait de 5000 €
	Terrain Constructible	10 % TTC (avec forfait minimum de 5 000 €)

